

6.2. Circuit Jeunes CD 28

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Épreuve ouverte aux joueurs nés après l'an 2005 licenciés dans une association sportive du département à jour de cotisation fédérale (Ligue et Comité départemental),

Catégories d'âge :

U10 :		nés en 2013 et après
U12 :	11 et 12 ans	nés en 2011 et 2012
Benjamins :	13 et 14 ans	nés en 2009 et 2010
Minimes :	15 et 16 ans	nés en 2007 et 2008
Cadets :	17 et 18 ans	nés en 2005 et 2006

FORME DE JEU

Les joueurs participent à l'une des 3 épreuves proposées selon les critères de qualification :

Golf kid's : 2 ateliers putting (précision et dosage), 3 ateliers chipping (roulé, levé, sortie de bunker), 1 atelier driving (précision et distance)

Score maximum : 9 trous (ou 18 trous sur Pitch & Putt) – titulaire du drapeau blanc au minimum – La limite du score maximum est fixée à 9.

Score maximum : 18 trous index 36 et en dessous. La limite du score maximum est fixée à 9.

U12 Filles :	4 275 m maximum	U12 Garçons :	4 910 m maximum
Benjamines :	4 660 m maximum	Benjamins :	5 540 m maximum
Minimes filles :	5 035 m maximum	Minimes garçons :	5 945 m maximum
Cadettes :	5 035 m maximum	Cadets :	5 945 m maximum

A noter : les jeunes participant au golf kid's marqueront des points pour le challenge national des écoles de golf.

ENGAGEMENTS

Clôture des engagements : envoyés par les clubs 5 jours avant chaque épreuve. Ils devront parvenir par mail au comité inscription@comitegolf28.fr - Droit de jeu de 10 € à régler sur place au golf d'accueil.

DÉPARTS

Les départs seront communiqués sur le site du comité, 48h avant la date de l'épreuve.

DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Un marqueur (hors famille des joueurs) devra accompagner les équipes de U8 à U12.

CLASSEMENT DE L'ÉPREUVE

Catégories U12 et Benjamins en score Net – Catégories Minimes et Cadets en score brut

COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Le représentant du Comité Départemental, 1 représentant du club effectivement présents

APPLICATION DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL FFG DES COMPÉTITIONS DE JEUNES

Epreuve non-fumeur, Cadets, chariots électriques et appareils de mesure de distance non autorisés, accompagnateurs à distance.